

UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE

UTC

Certification Professionnelle ABIH

Session 2012  
Session 2013



# Assistant Biomédical en Ingénierie Hospitalière

donnons un sens à l'innovation



# Assistant Biomédical en Ingénierie Hospitalière (ABIH)

<http://www.utc.fr/abih>

## Dates session 2012

Session complète 2012 : 23 janvier 2012 - 29 juin 2012

## Dates session 2013

Session complète 2013 : 28 janvier 2013 - 5 juillet 2013

(sous réserve de modification)

## Objectifs

- > initier ou recycler les acteurs techniques (ingénieurs, assistants biomédicaux ou techniciens) aux technologies biomédicales utilisées à l'hôpital,
- > donner les éléments opérationnels et organisationnels nécessaires à la bonne maîtrise en exploitation des dispositifs médicaux,
- > contribuer à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins délivrés aux patients.

## Principales activités professionnelles certifiées par ABIH

- > analyser de manière cohérente les besoins techniques associés à l'exploitation des dispositifs médicaux, que ce soit en maintenance ou en travaux neufs,
- > contrôler la qualité et la sécurité des dispositifs médicaux mis en exploitation,
- > planifier, gérer et communiquer les actions préventives et correctives en travaux neufs, maintenance et contrôle qualité,
- > contribuer à la maîtrise globale des dispositifs médicaux et à l'amélioration continue des performances,
- > participer à l'information et la formation du personnel médical pour une bonne exploitation des dispositifs médicaux.

## Public visé

- > tout acteur des hôpitaux, établissements de santé, structures sanitaires ou entreprises du secteur médical ayant, ou souhaitant avoir, des responsabilités quant à la maîtrise technique et la gestion

opérationnelle des dispositifs médicaux (techniciens, techniciens supérieurs, ingénieurs...),

- > formateurs généralistes souhaitant se spécialiser dans le domaine biomédical,
- > toute personne souhaitant accéder au poste de Technicien Supérieur Hospitalier, pour lequel le Titre ABIH (anciennement TSIBH) est reconnu (Décret n° 2003-1270, JORF du 28 décembre 2003).

## Programme

Une formation entièrement modulaire, donc très souple, est proposée aux étudiants. Chaque module (théorie, pratique) est capitalisable d'une année sur l'autre mais le stage pratique doit toutefois être effectué dans un délai de 2 ans après la session théorique.

- > **session partielle 2012** : une session théorique de 12 semaines  
du 23 janvier au 13 avril pour la session 2012  
du 28 janvier au 19 avril pour la session 2013 (sous réserve de modification)
- > **session complète** : 5,5 mois, soit une session théorique de 12 semaines plus une session pratique de 11 semaines également en industrie et/ou hôpital aux dates suivantes :  
du 23 janvier au 29 juin pour la session 2012  
du 28 janvier au 5 juillet pour la session 2013 (sous réserve de modification)

## Enseignement

### Session théorique

Les sessions partielle et complète, comprennent la session théorique de 12 semaines, dispensée à l'Université de Technologie de Compiègne.

Cette session théorique aborde les thèmes biomédicaux suivants : radiologie, échographie, médecine nucléaire, résonance magnétique, dialyse rénale, matériels du bloc opératoire, lasers, désinfection, stérilisation, sécurité électrique, respiration artificielle, exploration fonctionnelle, moniteurs, endoscopie, petite instrumentation, fluides médicaux, organisation de la maintenance, contrôle sécurité des dispositifs médicaux, management de la qualité, budgets et gestion hospitalière.

L'enseignement est conduit sous forme de cours, séminaires, travaux dirigés et travaux pratique en liaison directe avec le corps hospitalier et l'industrie biomédicale. De plus, le libre accès pour les étudiants à des compléments d'information français-anglais permet l'assimilation

rapide de cet enseignement intensif.

### **Session pratique**

A la suite de cette session théorique vient une session pratique de 11 semaines pour la formation complète, pour intégrer les connaissances acquises et développer les compétences professionnelles. A la demande du stagiaire, et en fonction de l'intérêt pédagogique et du projet professionnel, elle peut s'effectuer dans l'industrie ou dans les centres hospitaliers.

La session pratique chez un constructeur a pour objectif de familiariser les apprenants à la technologie et à la maintenance d'équipements biomédicaux. Le nombre de participants est limité en fonction des conditions d'accueil.

La session pratique en hôpital se déroule dans les services biomédicaux les mieux équipés, ce qui permet à l'étudiant une connaissance directe des problèmes techniques liés à l'implantation et l'exploitation des appareillages, ainsi qu'une approche très concrète des techniques d'organisation et de gestion de la maintenance.

### **Évaluations**

Des contrôles périodiques de la bonne assimilation des connaissances sont prévus au cours de la session théorique.

Lors de celle-ci, un projet d'intégration tutoré est élaboré qui donne lieu à un rapport écrit et une soutenance orale afin d'évaluer les aptitudes à la synthèse et à la communication.

A la fin de la session pratique, les compétences acquises sont évaluées via un rapport de stage écrit et une soutenance orale devant le Jury de la Certification Professionnelle ABIH, comprenant des enseignants chercheurs et des personnalités extérieures.

Depuis 1997, les travaux des étudiants peuvent être consultés librement sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.utc.fr/abih>

### **Titre délivré**

Cette formation biomédicale hospitalière intensive conduit à une Certification Professionnelle délivrant un Titre d'Assistant Biomédical en Ingénierie Hospitalière, enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles, niveau III , code NSF 255r (Arrêté du 08 juillet 2009, JORF du 21 juillet 2009).

## Conditions d'admission

### Parcours "direct"

- > être titulaire au minimum du Baccalauréat ou d'un diplôme ou titre de niveau IV avec quelques années d'expérience professionnelle dans le secteur de la santé pour une admission prononcée sur dossier,
- > pour tout non-titulaire du niveau minimum précédent, des entretiens individualisés sont organisés périodiquement. Ils visent à évaluer les motivations professionnelles du candidat, le niveau des connaissances dans les matières scientifiques de base (maths, physique, électricité et électronique) et les aptitudes à réagir efficacement face à un problème. En absence des conditions de niveau requises, le candidat est informé des lacunes à combler avant de pouvoir représenter sa candidature. Cet accès est proposé en application de l'article 7, alinéa 2, du décret 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- > les dossiers de candidature, au moins 2 fiches de recommandation, les photocopies des derniers diplômes et résultats scolaires obtenus, et la fiche d'auto-évaluation doivent parvenir au secrétariat de la formation, au minimum 2 mois avant le début des sessions.

**VAE :**  
Validation  
des  
Acquis de  
l'Expérience

**VES :**  
Validation  
d'Etudes  
Supérieures

### Parcours "VAE-VES"

De par la loi française de modernisation sociale (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002) et les décrets de mise en application du Code de l'Education (Décrets n°2002-529 du 16 avril 2002 et n°2002-590 du 24 avril 2002), la VAE et la VES sont des droits pour tout salarié. La formation propose un accès à la Certification Professionnelle suivant le processus VAE-VES ABIH.

Le candidat prend contact avec le Service VAE-VES de l'UTC.

Après accord sur la recevabilité de la demande, le candidat adresse son dossier-métier, auquel nous conseillons de joindre son auto-évaluation par rapport auprofil du métier visé par la Certification Professionnelle ABIH.

Un pré-jury analyse les éléments du dossier et identifie les compléments éventuelsauxquels le candidat, qui en sera préalablement informé, sera invité à répondre ou àapprofondir lors d'un entretien individuel.

Le Jury VAE-VES auditionne le candidat pendant environ 1 heure et délibère sur la validation :

> **Validation totale :** le candidat est en droit d'obtenir le Titre ABIH associé

à la Certification Professionnelle, après règlement des frais afférents à la procédure.

> **Validation partielle** : le candidat est informé des compétences, connaissances et aptitudes qu'il lui reste à valider dans un délai de 5 ans. Un tuteur est nommé pour assurer la définition commune de sa Trajectoire Personnalisée de Formation. Le suivi individualisé du candidat par le tuteur est réalisé tout au long du parcours pédagogique jusqu'à l'obtention du Titre. Les conditions financières sont dépendantes de la Trajectoire Personnalisée de Formation identifiée d'un commun accord avec le tuteur. Elles sont donc définies au cas par cas.

Les pré-jurys intermédiaires, comme les jurys finals de VAE-VES se tiennent à l'UTC deux fois par an, soit en février, soit en décembre de chaque année.

(et 2013  
pour toute  
inscription  
intervenant  
pendant  
l'année  
2012)

### Conditions financières ABIH 2012

<b>Formation ABIH complète</b>	23 semaines	8 600 euros
<b>Session Théorique seule</b>	12 semaines	6 950 euros
<b>Session Pratique seule</b>	11 semaines	2 650 euros

Les prix ne comprennent que les frais d'enseignement et d'organisation du cycle.

Le dossier de candidature est téléchargeable à l'adresse web :  
<http://www.utc.fr/abih>

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :  
Secrétariat ABIH - Université de Technologie de Compiègne  
Formation Continue - B.P. 20529 - 60205 Compiègne cédex - France  
Tel. : +33 (0)3 44 23 79 74 Fax : +33 (0)3 44 23 43 31  
Courriel : [abih@utc.fr](mailto:abih@utc.fr) Web : <http://www.utc.fr/abih>

**www.utc.fr**



# Certification Professionnelle

# ABIH

Assistant Biomédical en Ingénierie Hospitalière

Session 2012

Session 2013

Titre enregistré au RNCP - Niveau III code NSF 255r  
(Arrêté du 08/07/09- JORF du 21/07/09)



[www.utc.fr](http://www.utc.fr)

Université de Technologie de Compiègne

Formation Continue - ABIH - B.P. 20.529  
60205 Compiègne CEDEX France  
Tél : +33 (0)3 44 23 79 74  
Fax: +33 (0)3 44 23 43 31  
Courriel : abih@utc.fr

